

**Acknowledging Our Past to
Build Our Future**

**Agreement-in-Principle between the
Government of Canada and the
Chinese Canadian Community**
(as represented by the National Congress of
Chinese Canadians)

November 24, 2005

**Reconnaitre notre passé pour
bâtir notre avenir**

**Entente de principe entre
le gouvernement du Canada et la
communauté sino-canadienne**
(représentée par le *National Congress of
Chinese Canadians*)

Le 24 novembre 2005

Acknowledging Our Past to Build Our Future

Agreement-in-Principle between the Government of Canada and the Chinese Canadian Community
(as represented by the National Congress of Chinese Canadians)

November 24, 2005

An Agreement-in-Principle between the Government of Canada and the Chinese Canadian Community, as represented by the National Congress of Chinese Canadians.

Preamble

Canada is one of the world's most ethnically and culturally diverse societies and recognizes diversity as a source of strength and innovation. However, Canada's past includes actions that were discriminatory and are inconsistent with the values Canadians hold today. These actions, which were consistent with the law, included the imposition of a head tax exclusively against immigrants of Chinese origin from 1885 to 1923 and other exclusionary measures against immigrants of Chinese origin until 1947.

Members of the Chinese Canadian Community have a strong interest in commemorating and educating Canadians about their past and the unique and significant contributions Chinese Canadians have made to shaping Canada's history. The Government of Canada is committed to acknowledging and learning from the past, and to working with the community on a forward-looking approach aimed at strengthening social cohesion and Canadian identity.

To demonstrate its commitment, the Government of Canada, in its 2005 Budget, announced funding of \$25 million over three years to the Multiculturalism Program of the Department of Canadian Heritage to acknowledge, commemorate and educate Canadians about the historical experiences of ethnocultural

Reconnaître notre passé pour bâtir notre avenir

Entente de principe entre le gouvernement du Canada et la communauté sino-canadienne
(représentée par le *National Congress of Chinese Canadians*)

Le 24 novembre 2005

Une entente de principe entre le gouvernement du Canada et la communauté sino-canadienne, représentée par le *National Congress of Chinese Canadians*.

Préambule

Le Canada est l'une des sociétés au monde où les communautés ethniques et culturelles sont les plus diversifiées et qui reconnaît cette diversité en tant que source de force et d'innovation. Toutefois, le passé du Canada comprend des actes qui étaient discriminatoires et vont à l'encontre des valeurs auxquelles adhèrent les Canadiens aujourd'hui. Ces actes, qui étaient conformes au droit de l'époque, incluaient une taxe d'entrée imposée exclusivement aux immigrants d'origine chinoise de 1885 à 1923 et d'autres mesures d'exclusion contre les immigrants d'origine chinoise en vigueur jusqu'en 1947.

Les membres de la communauté sino-canadienne sont très intéressés à commémorer et à éduquer les Canadiens au sujet de leur passé et de la contribution unique et considérable des sino-Canadiens à l'histoire du Canada. Le gouvernement du Canada s'est engagé à reconnaître le passé et à en tirer des leçons, ainsi qu'à travailler avec la communauté pour créer une approche axée sur l'avenir visant à renforcer la cohésion sociale et l'identité canadienne.

Pour prouver son engagement, le gouvernement du Canada, dans son budget de 2005, a annoncé un financement de 25 millions de dollars sur trois ans pour le Programme du multiculturalisme du ministère du Patrimoine canadien dans le but de reconnaître et de commémorer les expériences passées des collectivités

communities affected by wartime measures and immigration restrictions. Initiatives funded through this program will seek to highlight the contributions made by impacted communities in the building of our country.

Agreement-in-Principle

The Government of Canada and the Chinese Canadian Community have developed this Agreement-in-Principle, premised on the principles of 'no compensation' and 'no apology'. This is a first step in articulating their shared vision for the acknowledgement, commemoration and education of Canadians about the imposition of a head-tax exclusively against immigrants of Chinese origin between 1885 and 1923 and who were also subjected to other exclusionary measures until 1947. The Government of Canada acknowledges that these events are deserving of recognition. This agreement also highlights the contributions that the Chinese Canadian Community has made to building Canada. It is the intention of both parties that a final agreement, including additional funding and an appropriate acknowledgement by the Government of Canada of the discriminatory head tax and other historical, exclusionary measures, which were legal at the time but inconsistent with the values Canadians hold today, will be concluded as soon as possible.

Funding

The Government of Canada plans to provide an initial amount of \$2.5 million to the National Congress of Chinese Canadians through the Acknowledgment, Commemoration and Education Program. The National Congress of Chinese Canadians will co-ordinate, in consultation with the Board of Directors of the soon to be incorporated Chinese Canadian Community Foundation, the implementation of commemorative projects over the next three years on

ethnoculturelles qui ont été touchées par les mesures de guerre et les restrictions imposées en matière d'immigration, et de renseigner les Canadiens à ce sujet. Les initiatives financées dans le cadre de ce programme auront pour objectif de mettre en évidence la contribution des collectivités touchées à l'édification de notre pays.

Entente de principe

Le gouvernement du Canada et la communauté sino-canadienne ont élaboré cette entente de principe fondée sur le principe selon lequel aucune indemnisation ni excuses ne seront offertes. Il s'agit d'une première étape en vue d'articuler leur vision partagée de la reconnaissance, de la commémoration et de l'éducation des Canadiens au sujet d'une taxe d'entrée imposée exclusivement aux immigrants d'origine chinoise entre 1885 et 1923 et au sujet d'autres mesures d'exclusion en vigueur jusqu'en 1947. Le gouvernement du Canada reconnaît que ces événements sont dignes de reconnaissance. Cette entente de principe souligne également la contribution de la communauté sino-canadienne à l'édification du pays. Les deux parties ont l'intention d'en arriver le plus rapidement possible à une entente finale, laquelle prévoirait un financement supplémentaire et la reconnaissance appropriée de la part du gouvernement du Canada de la taxe d'entrée discriminatoire et d'autres mesures d'exclusion historiques, qui étaient légales à l'époque, mais qui vont à l'encontre des valeurs auxquelles adhèrent les Canadiens aujourd'hui.

Financement

Le gouvernement du Canada prévoit verser un montant initial de 2,5 millions de dollars au *National Congress of Chinese Canadians* dans le cadre du Programme de reconnaissance, de commémoration et d'éducation. Le *National Congress of Chinese Canadians*, en collaboration avec le conseil d'administration du *Chinese Canadian Community Foundation*, qui sera bientôt constitué en personne morale, coordonnera la mise en œuvre de projets de commémoration au cours

behalf of the Chinese Canadian Community. This initial amount will enable the community to commence work on forward-looking proposals that will help commemorate their historical experiences and educate Canadians about them; highlight and commemorate the contributions that the Chinese Canadian Community has made to Canada; and promote cross-cultural understanding and a shared sense of Canadian identity.

Action Plan

The Government of Canada, through the Minister of State (Multiculturalism), and the Chinese Canadian Community, through these representatives, agree to continue to work together towards a formal agreement to help build a better understanding among all Canadians.

The Government of Canada's contribution pursuant to this Agreement-in-Principle is subject to:

- 1) the approval of the terms and conditions and the funding for the Acknowledgement, Commemoration and Education Program by Treasury Board;
- 2) the annual appropriation by the Parliament of Canada for this purpose;
- 3) the conclusion of a contribution agreement.

This Agreement-in-Principle shall not be interpreted as a full and final agreement nor as constituting an admission by the Government of Canada of the existence of any legal obligation of the Government of Canada nor as foregoing/limiting any person(s) right to advance or initiate an action/claim against the Government of Canada, nor shall this Agreement-in-Principle be interpreted by any of the signatories as representing the interests of all Chinese Canadians.

des trois prochaines années pour le compte de la communauté sino-canadienne. Ce montant initial permettra à la communauté d'amorcer l'élaboration de propositions axées sur l'avenir qui aideront à reconnaître les expériences historiques des sino-Canadiens et à renseigner les Canadiens à ce sujet; à souligner et à commémorer la contribution de la communauté sino-canadienne au Canada; ainsi qu'à favoriser la compréhension interculturelle et un sentiment commun d'identité canadienne.

Plan d'action

Le gouvernement du Canada, par l'entremise du ministre d'État (Multiculturalisme), et les représentants de la communauté sino-canadienne ont convenu de poursuivre leur collaboration afin de conclure une entente officielle visant à susciter une meilleure entente entre tous les Canadiens.

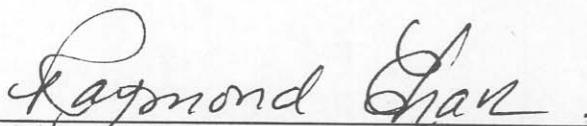
La contribution à laquelle le gouvernement du Canada s'est engagé en vertu de cette entente de principe est soumise à :

- 1) l'approbation par le Conseil du Trésor des modalités du Programme de reconnaissance, de commémoration et d'éducation ainsi que du financement accordé dans le cadre de ce programme;
- 2) l'octroi annuel de crédits Parlement du Canada à cette fin;
- 3) la conclusion d'une entente de contribution.

Cette entente de principe ne doit pas être interprétée comme une entente complète et finale ni comme une reconnaissance de la part du gouvernement du Canada de l'existence de quelque obligation juridique que ce soit, ni ne prive-t-elle ou ne limite-t-elle toute personne d'intenter une action ou de présenter une réclamation contre le gouvernement du Canada. De plus, cette entente de principe ne doit pas être interprétée par tout signataire comme représentant les intérêts de l'ensemble des sino-Canadiens.

Signed on / Signée le: 24 Nov/2005 at/à: Ottawa, Ontario

For the Government of Canada / Pour le gouvernement du Canada

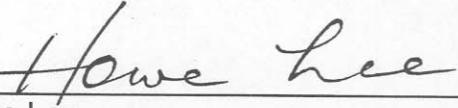


The Honourable Raymond Chan, P.C., M.P., Minister of State (Multiculturalism)
L'honorable Raymond Chan, c.p., député, ministre d'État (Multiculturalisme)

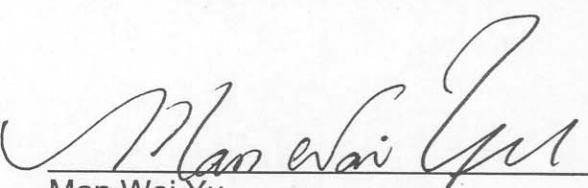
For the Chinese Canadian Community / Pour la communauté sino-canadienne


Ping T. Tan

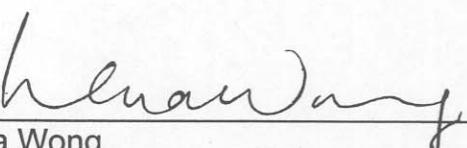
Executive Co-Chair, National Congress of Chinese Canadians
Coprésident exécutif, National Congress of Chinese Canadians


Howe Lee

President, Chinese Canadian Military Museum Society
Président, Chinese Canadian Military Museum Society


Man Wai Yu

Vice-president, Montreal Chinese Cultural Centre
Vice-président, Montreal Chinese Cultural Centre


Lana Wong

Vice-president, Chinese Cultural Centre of Greater Toronto
Vice-présidente, Chinese Cultural Centre of Greater Toronto